

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2022 20h00 en Mairie - Convocation par mail du 16 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame GASNIER Michèle, Maire.

La séance a été ouverte à 20h00.

Présents : MM. BOIVIN Jean-Pierre, CHANTREL Denis, CHAPLOT Christophe, LECLERC Jean-Philippe, MAURICE Jean-Claude, MILLE Philippe, PERRAY Jonathan, THEBAULT Guillaume.

MMES AVENET Joëlle, BARBOUX Sylvie, BOURGUIGNON Jacqueline, BUREAU Chantal, DEL RIO Carine, FRÉMONT-HUET Murielle, GASNIER Michèle, HUET Anaïs, PILLU Brigitte, WARNET Sylvie.

↳ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusé ayant donné pouvoir : Monsieur MULOT Michel à Monsieur CHANTREL Denis.

Secrétaire de séance : Monsieur CHANTREL Denis.

Vie municipale :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2022

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2022 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Madame le Maire demande à l'assemblée ses remarques sur le compte rendu.

Résultat du vote :

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

2. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de signature

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-548 du 25 mai 2020 portant délégations d'attribution du Conseil Municipal à Mme le Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Etant précisé que ce sujet est une information ne faisant pas l'objet d'un vote,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Service :	Urbanisme	Liste DPU
Date	N°	Désignation
29/03/2022	DPU 19	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 20	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 21	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 22	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 23	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 24	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 25	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 26	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 27	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 28	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"

29/03/2022	DPU 29	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
29/03/2022	DPU 30	Renonciation pour terrain dans lotissement les "Pièces du Thé II"
30/03/2022	DPU 31	Renonciation pour bien 12 rue du 8 mai 1945
30/03/2022	DPU 32	Renonciation pour bien 12 rue Descartes
30/03/2022	DPU 33	Renonciation pour bien rue des Passeurs
30/03/2022	DPU 34	Renonciation pour bien 23 rue Grange Baudet
01/04/2022	DPU 35	Renonciation pour bien 9 allée de la Pointe
06/04/2022	DPU 36	Renonciation pour bien 2 rue d'Amboise
08/04/2022	DPU 37	Renonciation pour bien 10 rue de la Bessière
14/04/2022	DPU 38	Renonciation pour bien 23 rue de Chenonceaux
22/04/2022	DPU 39	Renonciation pour bien 18 rue de l'Orangerie
22/04/2022	DPU 40	Renonciation pour bien 3 allée de Bellevue
22/04/2022	DPU 41	Renonciation pour bien 7 rue du Château
22/04/2022	DPU 42	Renonciation pour bien appartenant à la MFR dans le bourg
24/04/2022	DPU 43	Renonciation pour bien 7 rue du Coteau

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Délibération autorisant le Maire à signer une promesse unilatérale de vente

Cf Annexe 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission aménagement du territoire du 5 janvier 2022,

Considérant le projet de création d'un lotissement à la Vinerie,

Considérant la proposition de la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier et son projet d'aménagement du lotissement dit « Les Jardins de la Vinerie »,

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- Approuve les termes de la promesse unilatérale de vente ci-jointe ayant pour objet la cession d'un ensemble foncier cadastré ZC N°87p, 306, 307p, 681, 683p d'une surface prévisionnelle d'environ 6 180m² au lieu-dit « La Vinerie ».
- Autorise Madame le Maire à signer la promesse unilatérale de vente

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

FONCTION PUBLIQUE

4. Organigramme hiérarchique

Cf Annexe 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de structurer les services au sein de pôles de compétences afin de garantir davantage de cohérence,

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- Valide l'organigramme hiérarchique des services de la commune de La Croix-en-Touraine présenté en annexe.

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

5. Décision modificative n°1 – Budget Général

Vu la déclaration faite en préfecture en avril 2021 au titre de la demande de versement du FCTVA sur les dépenses de l'année 2020,

Vu la déclaration rectificative transmise en mars 2022,

Vu le titre 386 du bordereau 28 émis le 30 décembre dernier pour un montant de 71 075,80 €,

Vu le courrier de réponse de la préfecture en date du 28 mars dernier, notifiant à la commune que certaines dépenses ne sont pas éligibles au FCTVA et que la somme attendue n'est pas celle du titre,

Vu qu'au vote du budget primitif 2022, il n'est pas prévu de dépenses d'investissement à l'imputation 10222,

Considérant qu'il est nécessaire comptablement de rétablir l'encaissement réel du FCTVA au titre de l'année 2020 qui s'élève à un montant total pour la section d'investissement de 50 284,51 €, il convient donc de faire un mandat au 10222 pour un montant de 20 791,29 € afin de régulariser la situation.

Par conséquent Monsieur Denis CHANTREL propose la décision modificative du budget général suivante au conseil municipal :

<i>Section Investissement</i>		<i>Dépenses</i>
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves		
Imp. 10222 – FCTVA		20 791,29 €
Opération 170 – Imputation 2111 (acquisition de terrains nus)		-20 791,29 €
	Total	00,00 €

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- Approuve cette décision modificative n°1,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

ENSEIGNEMENT

6. Abonnement primOT

Monsieur Philippe MILLE informe le conseil municipal que l'académie d'Orléans-Tours a mis en place un outil pour les écoles de la Région Centre-Val-de-Loire qui s'appelle primOT.

Ce service est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un portable. Celui-ci permet aux partenaires que sont les écoles, les familles, les communes ou les EPCI d'avoir un outil commun et collaboratif afin d'échanger au mieux autour des activités des enfants. Le document joint en explique le détail. Cf annexe 4.

Cette plateforme numérique est mise en œuvre par le GIP RECIA. Le montant d'abonnement annuel primOT pour la commune est de 565,00 €.

Considérant qu'il est proposé un service aux familles dans le cadre des activités scolaires de nos écoles maternelle et élémentaire,

Par conséquent Monsieur Philippe MILLE propose d'adhérer au GIP RECIA et de s'abonner à primOT pour la rentrée scolaire prochaine.

Une évaluation de l'outil sera à prévoir d'ici 1 à 2 ans.

👉 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- Approuve l'adhésion à GIP RECIA,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES COMMUNE

7. Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 : tableaux des permanences

8. Marché : Monsieur ELISAOUI souhaite un emplacement d'environ 10 mètres sur le marché le jeudi matin. Il est commerçant de fruits et légumes, épices et olives sur les marchés de la région depuis 2016. Suite à un vote défavorable (contre : 10, pour : 4, abstention : 5), il a été suggéré de réfléchir au changement du jour de marché au mercredi, jour où il n'y a pas d'école. Une étude en ce sens peut être faite dans le cadre du label « Petites villes de demain ».

9. Informations diverses :

- a. Bibliothèque : un rappel concernant la subvention de 4000,00 € allouée à l'association qui s'ajoute à la participation pour le portail numérique « Nomade » pour un montant de 312,90 € votée lors du précédent Conseil.
- b. Parc en Fête : les 03, 04 et 05 juin. Programme diffusé et annonce référencée dans « Rendez-vous aux jardins » à un large public.
- c. Retour événements de mai 2022 :
 - **14 mai** : après-midi récréative du CCAS ; 100 personnes très heureuses d'être présentes.
 - **15 mai** : orchestre universitaire de Tours ; environ 100 personnesNota : un besoin d'un second chariot pour manipuler les chaises dans le Centre Lorin est identifié.
- d. Prochaines manifestations :
 - Cinéma Plein air (25 juin), Feu artificiel (9 juillet), Jour de Cher (16 juillet),
- e. Pollution fonderie Autocast de Bléré : réunion (organisée par les services de la Préfecture et de Monsieur le Sous-Préfet de Loches) à prévoir fin juin après obtention des résultats de l'analyse des prélèvements effectués d'abord dans un rayon de 200 mètres, puis en fonction des résultats de ceux-ci dans un rayon de 300, 400, voire 500 mètres.
- f. Visite du collège par les CM2 : pourquoi pas de visite de collège cette année ? La question sera posée au Conseil d'école.

- g. **Gens du Voyage** : arrêté municipal de septembre 2020 interdisant le stationnement des Gens du Voyage sur la commune (étant donné l'existence d'aires d'accueil aménagées sur le territoire de la CCBVC : 10 places caravanes à Chisseaux et 24 places caravanes à Saint Martin Le Beau).

Souhait de la gendarmerie de Bléré d'harmoniser les discours pour interdire le stationnement : verbalisation dès la première minute. Monsieur BOIVIN, vice-président de la CCBVC en charge des Gens du voyage, se désolidarise de cet arrêté, considérant que ceux-ci ne posent pas réellement de problèmes sur notre territoire...

- h. Il a été relevé que l'état des trottoirs se dégradait (interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires) et que beaucoup d'incivilités sont à déplorer suite à des dépôts sauvages dans le réseau d'eaux pluviales et de poubelles déposées sur la voie publique.
- i. Il a été suggéré qu'un sens interdit soit positionné sur le parking rue de la République pour rappeler le sens unique de la rue et l'obligation de « remonter » cette rue jusqu'à la rue du 8 mai pour rejoindre la route d'Amboise.

Séance levée à 22h20.

Le Maire,
Michèle GASNIER



Le Secrétaire,
CHÂNTREL Denis

